

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Nous, Maire de la Commune de CROZON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2213.1,

Vu la demande en date du 2 mars 2023 février 2023, par laquelle la société RENOSTYLE - 26 rue Jacques-Noël Sané - 29900 CONCARNEAU demande l'autorisation d'occuper une partie du domaine public au droit du 11 et 13 rue de Reims en CROZON, afin d'y stationner une benne pour l'évacuation de déblais et deux fourgons pour effectuer des travaux de réaménagement d'un magasin, du 13 mars au 14 avril 2023,

ARRETONS,

ARTICLE 1 Du 13 mars au 14 avril 2023

La société RENOSTYLE sera autorisée à stationner une benne pour évacuation de déblais et deux fourgons au droit du 11 et 13 rue de Reims en CROZON, afin d'effectuer les travaux de réaménagement d'un magasin.

ARTICLE 2 Un renfort de signalisation devra être installé, à savoir :
Rétrécissement de chaussée
Stationnement interdit
Panneaux Travaux AK5
Panneaux piétons « Prenez le trottoir d'en face »

ARTICLE 3 Le pétitionnaire doit maintenir au droit de son chantier, le libre passage et la sécurité des véhicules et des piétons et se conformer aux instructions qui lui seraient données à cet effet par les services compétents.

Le pétitionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Il est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

ARTICLE 4 L'accès aux propriétés riveraines, aux secours et au service de réputation sera maintenu.

ARTICLE 5 Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :
Directrice Générale des Services de la ville de CROZON
Service de Police Municipale
Brigade de Gendarmerie Nationale de CROZON
Services Techniques Municipaux
Communauté des Communes de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime.

Sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié au pétitionnaire.

Pour extrait certifié conforme
A Crozon, le 6 mars 2023
P/Le Maire



L'Adjoint délégué

Philippe BRUN